



## Procès-verbal de l'assemblée constitutive de l'association ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ENSEMBLE POUR L'ECOLE JEAN JAURES DE SAINT PRIEST

Date de l'assemblée générale constitutive : le vendredi 11 mars 2016 à 18 heures.

Lieu : Salle BCD de l'école Jean Jaurès de Saint-Priest.

Présents : BEL ABIDI Ajra, GOUY Roxanne, BICHARI Céline, BLANC Angélique, GULEC Mehmet, ZAOUYA Fouzi, BOUALLEG Dhia-Eddin, LAHMICI Saba, HASNAOUI Adda, EL HADIDY Pilatini, ARCHIER Caroline

Excusés : DROUI Aissa, LE Laurence, VIAL-BENSAID Amandine

**Mr EL HADIDY Pilatini** est désigné pour en assurer la présidence de la séance.

Un secrétaire de séance est également nommé en la personne de **Mme ARCHIER Caroline**.

L'assemblée générale constitutive est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Présentation du projet d'association,
- Choix d'un nom pour l'association,
- Adoption des statuts de l'association,
- Définition du montant de la cotisation
- Constitution du Conseil d'administration,
- Constitution du Bureau,
- Pouvoir pour accomplir les formalités de déclaration de l'association,
- Délégations pour la signature sur le compte bancaire.

### **Première délibération : Présentation du projet d'association**

L'objet de l'association est :

- D'organiser et animer des activités périscolaires destinées à soutenir l'action éducative des enseignants, sans se substituer au rôle pédagogique de ceux-ci et à promouvoir l'éveil et l'épanouissement de l'enfant.
- de participer, en accord avec les enseignants, au financement des activités éducatives dans le cadre scolaire, entre autre par le biais du bénéfice récolté lors de manifestations qu'elle propose.
- D'assurer une liaison avec le personnel de l'établissement scolaire, les institutions/instances représentatives (Mairie, Métropole, associations et autres partenaires sociaux) et les parents d'élèves ; favorise et facilite les rapports individuels et collectifs entre eux en s'évertuant à créer un climat de confiance réciproque.
- S'interdire de s'occuper des questions étrangères à son but, notamment de questions politiques et religieuses, et en particulier toute immixtion dans l'activité professionnelle du corps enseignant.

Les membres de l'assemblée décident à l'unanimité la création de l'association dont le siège social est au 24 avenue Jean Jaurès – 69800 SAINT PRIEST.

## **Deuxième délibération : Choix du nom de l'association**

Le nom de l'association choisie par l'assemblée est : ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES ENSEMBLE POUR L'ECOLE JEAN JAURES DE SAINT PRIEST (APEEJJ).

## **Troisième délibération : Statuts de l'association**

Après avoir eu présentation du projet des statuts, L'Assemblée générale décide à l'unanimité d'adopter la rédaction des statuts. Un exemplaire dudit document est joint en annexe au présent procès-verbal.

## **Quatrième délibération : Définition du montant de la cotisation**

L'Assemblée générale décide de voter une cotisation à 1 euro pour chaque membre actif au sein de l'association.

## **Cinquième délibération : Désignation des membres du Conseil d'administration**

Suite à l'appel à candidature, 13 volontaires se sont présentés.

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité les membres du Conseil d'administration :

- BEL ABIDI Ajra,
- GOUY Roxanne,
- BICHARI Céline,
- BLANC Angélique,
- ZAOUYA Fouzi,
- BOUALLEG Dhia-Eddin,
- LAHMICI Saba,
- HASNAOUI Adda,
- EL HADIDY Pilatini,
- ARCHIER Caroline,
- DROUI Aissa,
- LE Laurence
- VIAL-BENSAID Amandine

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale.

## **Sixième délibération: Désignation des membres du Bureau**

Suite à l'appel à candidature, les personnes suivantes se sont présentés pour les postes de :

- Présidente : ARCHIER Caroline,
- Vice-Présidente : HASNAOUI Adda,
- Trésorier : BOUALLEG Dhia-Eddin,
- Secrétaire : BICHARI Céline,
- Vice-Secrétaire : BLANC Angélique.

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité les membres du bureau.

Les administrateurs déclarent tous n'être frappés d'aucune mesure d'interdiction ou d'une quelconque incompatibilité qui viendrait les empêcher d'exercer les fonctions d'administrateurs.

Conformément aux statuts, cette désignation est faite pour une durée expirant lors de la prochaine assemblée générale.

## **Septième délibération : Désignation pour la déclaration de l'association**

Les membres de l'assemblée donnent tous pouvoirs à la présidente pour accomplir les formalités de création de l'association.

## Huitième délibération : Désignation des signataires

L'assemblée générale constitutive désigne à l'unanimité les membres actifs notés ci-dessous comme ayant le pouvoir de signature sur le compte de l'association :

- ARCHIER Caroline,
- HASNAOUI Adda,
- BOUALLEG Dhia-Eddin.

L'ensemble des points de l'ordre du jour ayant été évoqué, la séance est levée à 19h30.

De tout ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à Saint-Priest Le 11/03/2016

Président de séance



EP Hadidy Pilatoni

Secrétaire de séance



ARCHIER Caroline